



académie  
Amiens 

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le 07 février 2018.

L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Oise

à

Direction départementale des territoires  
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme  
et de l'Energie  
40, rue Jean Racine  
BP 317  
60021 BEAUVAIS cedex

A l'attention de Madame HALLAERT Estelle

Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale de  
l'Oise

**Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Communauté de  
communes Thelloise**

**Ref : Votre courrier en date du 11 janvier 2018**

Division de l'Organisation  
Scolaire  
Bureau de l'enseignement  
du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par :  
Carole THIROUX

Ref. : N° 319 - 2017-2018

Tél. : 03.44.06.45.32  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mèl : ce.dosip60-div@ac-  
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me transmettre la demande de révision de la Schéma de Cohérence Territoriale prescrit le 11 décembre 2017 pour les 41 communes de la communauté de communes Thelloise.

Après avoir pris l'attache des inspecteurs des différentes circonscriptions concernées, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai aucune observation particulière à formuler sur ce projet.

Jacky CRÉPIN